

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 8 janvier 2013, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'installation d'un équipement mécanique et ses composantes de manière apparente au 5590, boulevard Monk, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

La dérogation mineure vise à permettre l'installation extérieure d'un dépoussiéreur industriel qui serait visible depuis le parc du Canal Lachine et du prolongement du chemin de la Côte-Saint-Paul en dérogation avec l'article 90.1.1 du Règlement d'urbanisme 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest qui en interdit l'installation de manière apparente.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

DONNÉ à Montréal, ce 20 décembre 2012.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431